

Aux parents des élèves du Collège

Le Directeur
GH/FM

Madame, Monsieur,

La rentrée approche à grands pas et j'ai le plaisir de vous adresser quelques précisions concernant les premiers jours de classe ainsi que le calendrier du 1^{er} trimestre.

Le site www.saint-pierre-chanel.com, vous donne des renseignements détaillés sur l'organisation et le fonctionnement général de l'établissement. Afin de rendre ces pages plus agréables à lire, j'ai décidé d'y faire figurer des photographies des différentes activités organisées sous la responsabilité de l'établissement. Si vous ne souhaitez pas que l'image de votre enfant apparaisse sur notre site Internet, merci de me l'indiquer rapidement par courrier.

RENTREE DES CLASSES

Pour tous les élèves, la rentrée des classes est fixée au mardi 04 septembre 2012 à 08H00.

Dispositions "spéciale rentrée" pour le collège :

- les cours d'option (latin et chinois) en collège ont lieu dès le premier jour de la rentrée.
- mardi 04 septembre 2012 tous les élèves du collège y compris ceux de 3^{ème} quittent l'établissement à 15H40.

Le premier jour, les élèves se muniront uniquement de quoi écrire et n'oublieront pas leur cartable pour y mettre les livres qui leur seront distribués (environ 8 manuels).

Par la suite, les parents veilleront à ce que les enfants (surtout les plus jeunes) n'emportent au collège que le matériel et les livres nécessaires pour la demi-journée (externes) ou la journée (demi-pensionnaires) ; ceci pour éviter les sacs trop lourds et trop encombrants, les élèves étant amenés à se déplacer fréquemment entre les différentes salles de classe.

Nous rappelons l'importance de l'agenda. L'élève y inscrira ses devoirs et leçons. **Cette année encore, un agenda sera distribué gratuitement à chaque collégien.**

Le jour de la rentrée, chaque élève du Collège se verra remettre un carnet de liaison. Ce document restera toujours en sa possession.

Messe de rentrée : Toute la communauté éducative (parents, élèves, personnel de l'établissement) est invitée à participer à la célébration eucharistique de rentrée qui aura lieu à Saint-Pierre Chanel le vendredi 21 septembre 2012 à 17H00 à l'Oratoire.

HORAIRES DES COURS

MATIN

de	08 h 00	à	08 h 55
de	09 h 00	à	09 h 55
de	10 h 05	à	11 h 00
de	11 h 05	à	12 h 00

APRES-MIDI

de	13 h 45	à	14 h 40
de	14 h 45	à	15 h 40
de	15 h 50	à	16 h 45

Des séances d'informatique de 12H00 à 12H50 ou de 12H50 à 13H40 seront instaurées en vue de l'obtention du B2i (Brevet Internet et Informatique) désormais indispensable dans le cadre du Brevet des Collèges.

Les demi-pensionnaires restent dans l'établissement de 8 H 00 à 16 H 45. Les externes quittent obligatoirement l'établissement entre 12H05 et 13H30. Certains élèves (option Latin) pourront avoir cours de 12H45 à 13H40.

ABSENCES - RETARDS

Il est rappelé que les horaires de présence sont impératifs pour tous les élèves. Tout élève arrivant en retard doit présenter sa carte code-barres à l'accueil.

En cas d'absence d'un élève, les parents sont tenus d'avertir immédiatement l'établissement. A son retour, l'élève collégien doit se présenter au bureau Vie Scolaire **avec son carnet de liaison complété, avant d'intégrer les cours**.

Toutes les informations émanant des parents par messagerie électronique et concernant les absences de leur enfant, les autorisations de sorties, les déclarations pour enfant malade, sont à adresser directement à l'adresse mail du responsable de la Vie Scolaire

M. BLANCA, soit : vie.scolaire@saint-pierre-chanel.fr

INFORMATIONS DIVERSES

1. OBJETS PERSONNELS

Ne permettez pas à vos enfants d'apporter au collège d'importantes sommes d'argent ou des objets de valeur. L'établissement ne saurait être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol.

Les élèves doivent absolument garder sur eux leurs portefeuille, porte-monnaie, montre et pièces d'identité. Pendant les cours d'E.P.S., pour plus de sécurité, tous les objets de valeur doivent être déposés auprès des professeurs. Une armoire fermant à clé est prévue à cet effet au gymnase. Il est conseillé de marquer les vêtements du nom de leur propriétaire.

L'utilisation du téléphone portable est tolérée sur les cours de récréation mais en aucun cas à l'intérieur des bâtiments où il doit rester éteint.

2. SECURITE

Un système de vidéo protection contrôle les entrées et sorties principales de l'établissement ainsi que les principaux endroits où les élèves entreposent leurs affaires pendant les récréations.

3. TENUE D'EDUCATION PHYSIQUE

Tous les élèves doivent se procurer une tenue d'éducation physique, couleurs recommandées (short blanc et maillot vert uni). Des chaussures de sport adaptées à la pratique sportive et assurant tenue et adhérence sont obligatoires pour des raisons de sécurité.

4. CYCLES ET CYCLOMOTEURS

Les élèves se rendant à Saint-Pierre Chanel à bicyclette, doivent déposer leur engin aux endroits réservés à cet effet. Parents, vérifiez l'état de fonctionnement des vélos... et recommandez la prudence à vos enfants, surtout à la sortie des classes.

Les élèves cyclistes ou motorisés doivent entrer par la Place aux Fleurs et la Rue des Roses. L'usage d'un anti-vol est impératif.

5. TRANSPORTS

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à Madame MAURIN à l'Accueil (uniquement l'après-midi).

Les horaires des cars d'écoliers seront probablement publiés dans la presse. Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de la Compagnie assurant les transports.

6. BOURSES

- Pour les élèves du Collège et concernant l'année 2012/2013, la date de dépôt de la demande de bourse auprès de l'établissement est fixée au **30 septembre 2012**. Les dossiers de demande de bourse Collège sont à retirer à l'accueil de l'établissement dès à présent.
- **Les élèves de 3^{ème} qui souhaitent demander une bourse pour le lycée (année scolaire 2013/2014) devront faire la demande à partir de janvier 2013 à Madame MULLER au service comptabilité.**

7. ASSURANCE

L'établissement a souscrit une assurance scolaire auprès de la Mutuelle St Christophe qui couvre automatiquement tous les élèves pour les dommages corporels et matériels qu'ils subissent (optiques, dentaires). Cette assurance est incluse dans les frais de scolarité.

8. A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)

Un accueil sera assuré par l'Association des Parents d'Elèves le mardi 04 septembre avant 08H00 devant l'établissement.

La cotisation de l'APEL de 17 € apparaîtra soit sur la facture annuelle (en cas de prélèvement) soit sur la facture du 1er trimestre.

Si un autre enfant fréquente un autre établissement privé, cette cotisation n'est à payer qu'à un seul endroit.

Au cas où vous ne souhaiteriez pas faire partie de l'APEL, **veuillez le signaler par écrit. Merci de déposer votre courrier à l'Economat avant le vendredi 07 septembre 2012.** Après cette date, aucune facture ne pourra plus être rectifiée. Les non-adhérents ne pourront pas bénéficier des services offerts par l'APEL (bourses aux livres...).

Tous les parents seront les bienvenus à l'Assemblée Générale de l'APEL le **vendredi 28 septembre 2012 à 20H** à Saint-Pierre Chanel en salle Marc Glaude.

9. CASIERS POUR LES ELEVES DE 6° et 5°

Un casier sera mis à la disposition de chaque élève de 6° et 5°. Il pourra y déposer ses affaires personnelles (cartable, livres, ...).

Dès la rentrée, les parents seront chargés de fournir un cadenas (diamètre maximum de l'orifice **7 mm**), sur lequel figurera le nom de l'élève (*aucune inscription ne sera tolérée sur les portes des casiers*).

10. VOISINAGE

A la suite de différentes plaintes, nous demandons à tous les parents de veiller à ce que leurs enfants n'empruntent pas des voies privées et ne se rassemblent pas dans les entrées d'immeubles aux alentours de l'établissement. La responsabilité des parents peut être engagée en cas de désordre ou dégradation.

Il est aussi demandé expressément aux parents (et élèves) de ne pas s'engager avec leur voiture dans la rue (impasse) des Roses.

11. DEMI-PENSION et TARIFS

Pour éviter les dérives constatées depuis quelques temps, lesquelles deviennent préjudiciables au bon fonctionnement du service de la demi-pension, il est rappelé la règle en vigueur à Saint-Pierre Chanel : **l'élève est demi-pensionnaire ou externe, et ce pour l'année scolaire complète**. Le repas occasionnel doit rester l'exception, sur présentation d'un courrier justificatif des parents.

Contribution familiale :	Demi-pension pour l'année :	COLLEGE
Collège : 610 € pour l'année	- 4 repas / semaine	856,00 €
	- 3 repas /semaine	657,25 €
	- 2 repas / semaine	443,25 €
	- 1 repas / semaine	229,25 €

Repas occasionnel	Collège : 6,25 €
--------------------------	-------------------------

Pour toute demande concernant la facturation ou les frais de demi-pension, vous pouvez adresser un mail à : economat@saint-pierre-chanel.fr

12. VISITES, DEPLACEMENTS ...

Toutes les sorties scolaires sont à l'initiative des professeurs. Ces activités entraînent des frais de déplacements, d'entrées de musées, ... Les parents qui ont des difficultés s'adresseront à l'organisateur, afin qu'une solution puisse être trouvée.

13. ETUDES SURVEILLEES

Une permanence surveillée est organisée le soir de 16H50 à 17H45. Pour y être admis, il suffit d'en faire la demande par écrit (carnet de liaison) au responsable de la Vie Scolaire (M.BLANCA).

14. INFIRMERIE

Seuls les soins de secourisme seront dispensés.

15. COVOITURAGE

L'APEL dispose d'un fichier des parents souhaitant le covoiturage.

Inscription sur le site Internet : apel-spc.org Onglet ACTIONS/Covoiturage.

16. FORUM DES METIERS

Parents, nous avons besoin de vous. Afin de faire découvrir aux jeunes de notre établissement un maximum de métiers, nous vous invitons à venir parler du vôtre le **samedi 26 janvier 2013 de 09H00 à 12H30**.

Si vous souhaitez nous aider, contactez le secrétariat de l'APEL mail : info@apel-spc.org tél. : 06 68 58 01 02

17. PARENTS CORRESPONDANTS

Si vous souhaitez être parent correspondant merci de renvoyer votre candidature avant le lundi 17 septembre 2012 au secrétariat de l'établissement.

18. REUNION PARENTS – EQUIPE PEDAGOGIQUE

- Réunion générale et présentation des professeurs

classes de 6^{ème} le vendredi 14 septembre 2012 à 17H15

classes de 5^{ème} le lundi 24 septembre 2012 à 17H15

- Réunion Parents – Professeur principal

classes de 4^{ème} le vendredi 12 octobre 2012 à 17H15

classes de 3^{ème} le mardi 16 octobre 2012 à 17H15

- Rencontre Individuelle Parents – Equipe Pédagogique

classes de 4T1 - 4T2 - 4T3 - 4T4 - 4D1 le lundi 26 novembre 2012 à 17H15

classes de 4E1 - 4E2 - 4E3 - 4E4 - 4E5 - 4E6 le mardi 27 novembre 2012 à 17H15

classes de 3T1 - 3T2 - 3T3 - 3D1 - 3DE le jeudi 10 janvier 2013 à 17H15

classes de 3E1 - 3E2 - 3E3 - 3E4 - 3E5 - 3E6 le vendredi 11 janvier 2012 à 17H15

19. CULTURE RELIGIEUSE ET VIE CHRETIENNE

Tous les élèves de l'établissement assistent à une heure hebdomadaire de culture religieuse, prévue dans leur emploi du temps. Par ailleurs, des propositions sont faites aux élèves pour les aider à grandir dans la Foi.

- En 6^{ème}, 5^{ème} Fête de la Foi
 - Journée de détente et de réflexion sur le thème de la Foi.
 - Projet d'un groupe MEJ (Mouvement Eucharistique des Jeunes) entre 12H00 et 13h45.
- En 4^{ème}, 3^{ème} La Confirmation
 - La préparation se fait en équipes, sur deux années scolaires, à raison d'une dizaine de rencontres durant la pause méridienne et de deux temps forts, toujours suivis par la messe des jeunes.
 - La Confirmation aura lieu **le samedi 17 novembre 2012 à 18H00** en l'église Saint-Pierre à Thionville.

Parents, vous avez vous aussi un rôle dans le projet chrétien de notre établissement : venez rejoindre l'équipe pastorale, composée de professeurs et de parents d'élèves pour accompagner les jeunes dans la Foi.

NOTES ET RESULTATS SCOLAIRES

Toutes les notes (interrogations, devoirs, contrôles...) seront inscrites par les professeurs sur le site : www.viescolaire.net consultables à compter du 17 septembre 2012.

Il est demandé aux parents de consulter régulièrement les notes de leur enfant.

20. EXAMENS BLANCS

Les élèves de 3^{ème} auront deux brevets blancs :

- l'un se déroulera les 03 et 04 décembre 2012 ;
- l'autre se déroulera les 04 et 05 avril 2013.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES (à titre indicatif, des modifications peuvent survenir)

<u>TOUSSAINT</u> :	du vendredi 26 octobre 2012 après la classe au lundi 12 novembre 2012 au matin.
<u>NOEL</u> :	du vendredi 21 décembre 2012 après la classe au lundi 07 Janvier 2013 au matin.
<u>HIVER</u> :	du vendredi 22 février 2013 après la classe au lundi 11 mars 2013 au matin.
<u>PRINTEMPS</u> :	du vendredi 19 avril 2013 après la classe au lundi 06 mai 2013 au matin.
<u>ETE</u> :	Les vacances d'été débuteront le vendredi 5 Juillet 2013 après la classe.

Je souhaite une bonne fin de vacances à vos enfants et je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments dévoués.

G. HENRYON